

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE070526_64-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-64

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) CENTRE CHER – PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry souhaite être représentée au sein du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Centre-Cher pour la programmation LEADER 2023-2027.

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein de ce comité.

Se présentent :

en tant que délégué titulaire : Denis COQUERY

en tant que délégué suppléant : Sylvain APERT

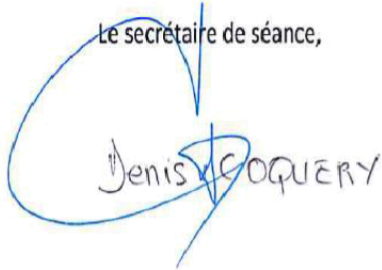
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner comme délégués de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) Centre-Cher pour la programmation LEADER 2023-2027

en tant que délégué titulaire : Denis COQUERY

en tant que délégué suppléant : Sylvain APERT

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_65-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-65

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens en vigueur.

La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

Elle donne également son avis sur les modifications d'un marché à procédure formalisée entraînant une augmentation de plus de 5% de son montant.

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, président de ladite commission, cette dernière est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil Communautaire par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il convient donc de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres a lieu à bulletins secrets, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

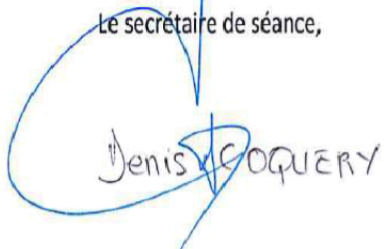
Se présente la liste A composée de :

Titulaires : Patrick PARFAIT – Thierry COSSON – François ANDRADE – Franck JANSONNIE – Heinrich LANGERON
Suppléants : Bruno SIRAVO – Cécile BORY – Joël COURVEAULLE – Laurence BLASCO – Antoine MANET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer pour un vote à main levée pour la désignation des représentants
- de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :
 - en tant que délégués titulaires : Patrick PARFAIT – Thierry COSSON – François ANDRADE – Franck JANSONNIE – Heinrich LANGERON
 - en tant que délégués suppléants : Bruno SIRAVO – Cécile BORY – Joël COURVEAULLE – Laurence BLASCO – Antoine MANET

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_66-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-66

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **AGENCE REGIONALE CLIMAT ENERGIE CENTRE-VAL DE LOIRE (AREC CVL) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante,

L'association Agence Régionale Climat Energie Centre-Val de Loire (AREC CVL) contribue aux politiques climatiques et de transitions énergétique et écologique face aux urgences climatiques, sociales et économiques. Elle participe à la mise en œuvre des stratégies climat-énergie en matière de sobriété et de production d'énergies renouvelables et de récupération.

L'Assemblée Générale se compose de membres titulaires, de 3 personnalités qualifiées et le cas échéant de membres associés.

Ces membres sont répartis en six collèges :

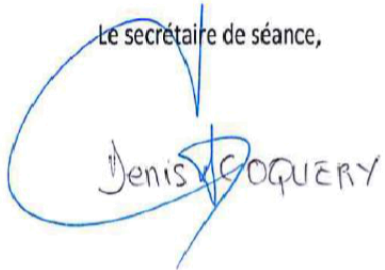
- **Collège 1** : Région (13 représentantes et représentants)
 - La région Centre-Val de Loire : 9 représentantes/représentants issus du Conseil régionale dont sa Présidente/son Président et la Vice-Présidente/le Vice-Président délégué à la transition écologique et énergétique
 - Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional : 4 représentantes et représentants issus des membres dudit Conseil
- **Collège 2** : Entreprises Publiques Locales, dans le domaine notamment de la rénovation énergétique et des Energies Renouvelables et de Récupération
- **Collège 3** : Collectivités territoriales et EPCI (*Départements, Métropoles et Communauté d'agglomération, autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, associations des maires*), autorités organisatrices de la distribution d'énergie et autres établissements publics
- **Collège 4** : Acteurs socio-économiques (*chambres consulaires régionales, CRESS, pôles de compétitivité, clusters, gestionnaires de réseaux, branches professionnelles, organismes interprofessionnels notamment dans le domaine de l'énergie et de la construction EDF...*)
- **Collège 5** : Associations, Etablissements Publics de Coopération Environnementale et établissements d'enseignement supérieur et de recherche intervenant dans le domaine de la transition énergétique et écologique et de l'observation, dont l'Agence Régionale de la Biodiversité (*acteurs régionaux intervenant pour la promotion de la sobriété, la valorisation des ENRR, sur la biodiversité...*)
- **Collège 6** : Organisme financiers et d'assurances

Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du conseil d'administration de l'association Agence Régionale Climat Energie Centre-Val de Loire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Sylvain APERT représentant de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du conseil d'administration de l'association Agence Régionale Climat Energie Centre-Val de Loire

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS GOQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_67-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-67

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL (EPFLI) FONCIER CŒUR DE FRANCE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Par délibération n° 270122-09 en date du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) « Foncier Cœur de France ».

L'EPFLI est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution des réserves foncières (article L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

Les compétences de l'EPFLI sont exclusivement foncières : achat, portage, gestion et revente des terrains à la collectivité à l'origine de l'acquisition ou à l'opérateur désigné par elle. L'EPFLI n'est pas un aménageur.

Les axes d'intervention sont l'habitat, le développement économique, commercial et touristique, les équipements publics et infrastructures, le renouvellement urbain et la requalification des centres bourgs, la réhabilitation de friches, la préservation des espaces naturels, agricoles et patrimoine bâti.

Considérant que chaque EPCI doit déterminer par délibération ses représentants à l'Assemblée Générale. Le nombre de délégués titulaires est fonction de la population de l'EPCI. Le nombre de délégués suppléants est égal au nombre de délégués titulaires. Chaque délégué titulaire a un délégué suppléant attitré, désigné en même temps que le délégué titulaire.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante,

Ainsi conformément aux statuts de l'EPFLI, un seul délégué titulaire doit être désigné pour la Communauté de Communes Terres du Haut Berry (moins de 30 000 habitants).

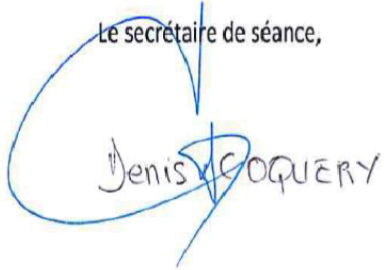
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner comme membres pour siéger à l'EPFLI Foncier Cœur de France :

- en tant que délégué titulaire : Fabien CHAUSSE

- en tant que délégué suppléant : Heinrich LANGERON

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_68-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-68

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **AMORCE – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et de leurs partenaires. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des Déchets, de Réseaux de chaleur ou d'Énergie, de l'Eau et de l'Assainissement et de la Propreté en faveur de la Transition Écologique et de la Protection du Climat.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'Énergie, des Déchets, de l'Eau et Assainissement, de la Propreté et Transition Écologique à

l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

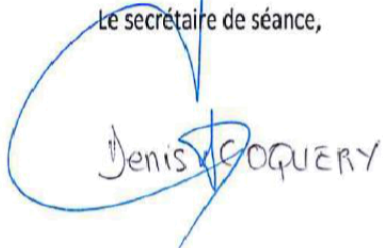
Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante,

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein des diverses instances de l'association AMORCE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner comme membres pour siéger au sein des diverses instances de l'association AMORCE :
 - en tant que déléguée titulaire : Laurence BLASCO
 - en tant que déléguée suppléante : Cécile BORY

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_69-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-69

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'abattoir de Cosne Cours sur Loire, utilisé par 250 éleveurs, est situé à Cosne-Cours-sur-Loire dans la Nièvre (58). Il assure un développement local de la filière viande multi-espèces et permet de préserver le bien-être animal en limitant le transport.

Actuellement la Communauté de Communes Coeur de Loire, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, le Pays Val de Loire Nivernais, l'agglomération de Nevers et la SCIC Cosne abattoir sont engagés dans la démarche de réhabilitation de l'abattoir.

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a été créée afin que les partenaires privés et les collectivités puissent accompagner l'abattoir dans le portage et permettre une prise de participation à titre public ou privé.

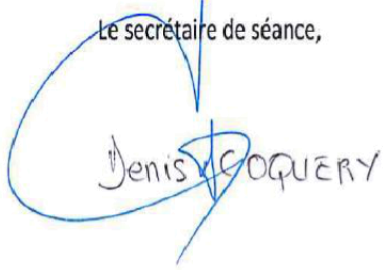
Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante,

Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein de la Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC) en qualité de représentant permanent lors des assemblées et au conseil d'administration si la collectivité est élue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Isabelle LEGERET représentante de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein de la Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC) en qualité de représentante permanente lors des assemblées et au conseil d'administration si la collectivité est élue

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_70-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-70

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI DU BASSIN DE BOURGES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante,

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du réseau pour l'emploi, en prévoyant notamment la mise en place de comités locaux pour l'emploi.

Ces comités sont notamment chargés :

- d'identifier les enjeux prioritaires des territoires qu'ils recouvrent
- de recenser les besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises
- d'élaborer une feuille de route traduisant les priorités, les actions et les indicateurs de suivi

Conformément à la loi précitée, après concertation avec le Président du Conseil départemental et le Président du Conseil régional, le Préfet du Cher a arrêté le périmètre des trois comités locaux pour l'emploi du Cher.

Par ailleurs, le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 précise la composition et le fonctionnement de ces comités, qui associent divers acteurs (réseau pour l'emploi, élus locaux, etc).

Il est complété par l'arrêté n°2025-0210 du 20 février 2025 fixant le nombre de membres et la répartition des voix au sein du comité local pour l'emploi du bassin de Bourges.

Le comité local pour l'emploi du bassin de Bourges est coprésidé par le sous-préfet d'arrondissement et le conseiller régional référent du territoire, disposant chacun d'une voix.

Il comprend également les membres suivants :

- au titre des représentants de l'Etat :
 - un représentant de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations disposant de six voix
 - un représentant de la direction départementale des territoires disposant de trois voix
 - un représentant de la direction des services de l'Education Nationale disposant de trois voix.

Soit un total de trois représentants, disposant d'un total de douze voix.

- Au titre des collectivités locales :
 - deux représentants du Conseil régional disposant au total de trois voix
 - un représentant du Conseil départemental disposant d'une voix,
 - un représentant de chacun des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre situés dans le ressort du comité local pour l'emploi (Berry-Loire-Vauvise, Bourges Plus, Fercher, La Septaine, Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Terres du Haut Berry) disposant chacun d'une voix, soit un total de six voix
 - deux représentants des communes, disposant chacun d'une voix, soit un total de deux voix

Soit un total de onze représentants, disposant d'un total de douze voix.

Il convient donc de nommer pour représenter la Communauté de Communes Terres du Haut Berry un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du comité local pour l'emploi du bassin de Bourges pour une durée de 3 ans renouvelable.

Se présente en tant que représentant titulaire : Denis COQUERY

Se présente en tant que représentant suppléant : Jérôme VRILOR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner les représentants de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du comité local pour l'emploi du bassin de Bourges comme suit :

- en tant que représentant titulaire : Denis COQUERY

- en tant que représentant suppléant : Jérôme VRILOR

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_71-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-71

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU CHER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de Construction et de l'Habitation notamment l'article L 366-1 relatif à la création d'une association d'information sur le logement (ADIL) ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 20 juin 2022 approuvant la création de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher ;

Vu l'arrêté du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 mai 2023 portant agrément de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher ;

Vu la délibération n°281124-200 du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2024 décidant de l'adhésion à l'association « Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher » et adoptant les statuts de l'ADIL du Cher,

Vu la convention entre l'ADIL du Cher et la communauté de communes Terres du Haut Berry signée le 24 décembre 2024,

Vu les statuts de l'association « AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU CHER » approuvés par délibération de l'Assemblée Générale constitutive du 13 décembre 2022,

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant aux fins de représentation de la communauté de communes Terres du Haut Berry au sein des instances décisionnelles de l'association « AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU CHER »,

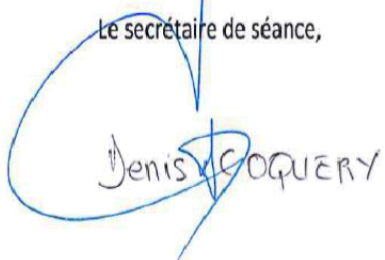
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner :

- Monsieur Bruno CANTELE en qualité de représentant titulaire
- Monsieur Franck JANSONNIE en qualité de représentant suppléant

pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'association « AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU CHER »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_72-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-72

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION SUD-EST DE BOURGES (SMERSE) : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 1988 modifié, portant création du syndicat mixte des eaux de la région Sud-Est de Bourges (SMERSE),

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2025-0963 du 10 juillet 2025 portant modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges (SMERSE),

Le syndicat a pour objet :

Compétences obligatoires :

1. Assurer la création d'ouvrages, l'exploitation, la gestion, et tous travaux afférents, des ouvrages et installations de production d'eau potable suivants :

- le captage de l'île Boyard à Ménétréol-sous-Sancerre
 - le captages de l'île Boyard à Saint Satur
 - Le forage de Briande à Verneuil
 - et des futurs ouvrages créés
2. Assurer la création d'ouvrages, l'exploitation, la gestion, la sécurité de l'approvisionnement, et tous travaux afférents des ouvrages et installations de stockage suivants :
 - Le réservoir semi enterré de l'Orme aux loups à Sancerre
 - Le réservoir de Fougerat est à Bué
 - Les réservoirs de Bois Perrin à Gron
 - La bache du canal à Ménétréol-sous-Sancerre
 - et des futurs ouvrages créés
 3. Assurer le transfert de l'eau des installations de production mentionnés au paragraphe 1 vers les ouvrages de stockage mentionnés au paragraphe 2
 4. Assurer le transfert de l'eau jusqu'au point de mise en distribution des collectivités adhérentes

Le syndicat peut exercer, pour ses membres qui en feraient la demande expresse, les compétences optionnelles suivantes :

1. Création exploitation, gestion, et sécurité de l'approvisionnement, et tous travaux afférents, des ouvrages de production et de stockage d'eau potable autres que
 - le captage de l'île Boyard à Menétréol-sous-Sancerre (BSS001HVFJ)
 - le captages de l'île Boyard à Saint Satur (BSS001HVFH)
 - Le forage de Briande à Verneuil (BSS001LTCN)
 - Le réservoir semi enterré de l'Orme aux loups à Sancerre
 - Le réservoir de Fougerat est à Bué
 - Les réservoirs de Bois Perrin à Gron
 - La bache du canal à Ménétréol-sous-Sancerre
2. le service public de la production d'eau potable pour les collectivités adhérentes qui en feraient la demande et lui remettraient à cette fin leurs réseaux et équipements connexes.
3. le service public de la distribution d'eau potable pour les collectivités adhérentes qui en feraient la demande et lui remettraient à cette fin leurs réseaux et équipements connexes.

Considérant que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Neuilly-en-Sancerre-Neuvy-Deux-Clochers, les ouvrages de production de ce syndicat ont été mis à la disposition du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est (SMERSE) de Bourges et que la gestion de ces ouvrages par le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est (SMERSE) de Bourges relève désormais de la compétence optionnelle n°1,

Considérant la demande du transfert de l'exploitation, la gestion et la sécurité de l'approvisionnement, et tous travaux afférents, du captage des Poteries d'en Haut à Neuvy-Deux-Clochers (BSS003EYWW/X) au titre de la compétence optionnelle n°1,

Considérant qu'en application de l'article L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Communauté de Communes est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, ainsi qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire au titre de la compétence optionnelle n° 1, dont le vote sera pris en compte lorsque l'ordre du jour portera sur la compétence optionnelle,

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5711-1 alinéa 5 du CGCT.

Se présentent :

en tant que délégués titulaires : Aurélien LAUNAY – Isabelle CROCHET

en tant que délégués suppléants : Lionel MASSELIN – Isabelle LEGERET

en tant que délégué titulaire de la compétence optionnelle n°1 : Isabelle MARTIN

en tant que délégué suppléant de la compétence optionnelle n°1 : Jean-Jacques CAMBIER

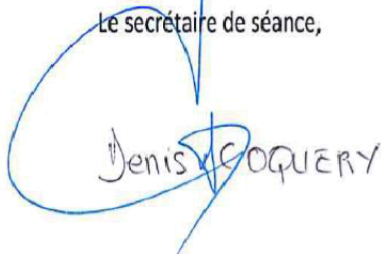
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer pour un vote à main levée pour la désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein du SMERSE

- de désigner les représentants comme suit :

- 2 délégués titulaires : Aurélien LAUNAY – Isabelle CROCHET
- 2 délégués suppléants : Lionel MASSELIN – Isabelle LEGERET
- 1 déléguée titulaire au titre de la compétence optionnelle n° 1 : Isabelle MARTIN
- 1 délégué suppléant au titre de la compétence optionnelle n° 1 : Jean-Jacques CAMBIER

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_73-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-72

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE D'YEVRE (SIVY) : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), œuvre dans le domaine des milieux aquatiques, afin d'améliorer la qualité des espaces naturels pour la préservation de la ressource et de la biodiversité de notre territoire, et prévenir des risques d'inondations.

Considérant que la Communauté de Communes a la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI),

Considérant qu'en application de l'article L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Communauté de Communes est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution, soit 21 délégués titulaires et 21 délégués suppléants

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5711-1 alinéa 5 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

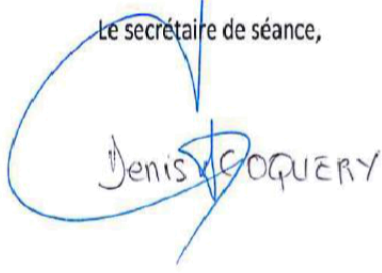
- de se prononcer pour un vote à main levée pour la désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein du SIVY

- de désigner les représentants comme suit :

Commune	Titulaires		Suppléants	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Achères				
Allogny	Bruno	SIRAVO	Jean-Luc	GRUNDHEBERT
Allouis	Laurence	DELAPORTE	Joël	COURVEAULE
Aubinges	Frédéric	GROSSO	David	COLLIN
Azy				
Brécy	Gérard	POISSON	Gaëlle	GEDEAS
Fussy	Alain	PHILOREAU	Virginie	BOIN
Henrichemont				
Humbligny	Cécile	BORY	Gersende	SAVEL
La Chapelotte				
Les Aix d'Angillon	Manuel	GERARD	Eddy	PICARD
Menetou Salon	Cécile	FRAISEAU GRIVOT	Elisabeth	NOUAT
Montigny				
Morogues	Quentin	MARTIN	Jean-Luc	GUILLEMINOT
Moulins sur Yèvre	Gérard	RIPARD	Thierry	BOUET
Neuilly en Sancerre				
Neuvy deux Clochers				
Parassy	Nicolas	LEPAIN	Jean-Michel	JACQUET
Pigny	Nathalie	RIOU	Cathia	DUCROCQ
Quantilly	Christophe	RENAUD	Claire	TURPIN
Rians	Isabelle	LELOUP		
Saint Céols				
Saint Eloy de Gy	Gilles	BENOIT	Régis	VAULLERIN
Sainte Solange	Eric	POINTEAU	Grégory	MAISON
Saint Georges sur Moulon	Dany	MACHADO	Pierre-Yves	CHARPENTIER
Saint Martin d'Auxigny	Laurence	PAJON	Marie-Christine	VERDIER

Saint Palais	Nicolas	PERRIGUEY	Guillaume	OBRY
Soulangis			Nathalie	THOMASSIN-PICOT
Vasselay	James	PETITJEAN	Etienne	GANGNERON
Vignoux sous les Aix	Thierry	COSSON	Laurent	PETITHOMME

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_74-CC



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-74

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) VIGNOUX SUR BARANGEON :
ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le syndicat intercommunal, constitué entre les communes d'Allogny, Allouis, Saint Laurent, Vignoux-sur-Barangeon et Vouzeron, a pour vocation la réalisation des études et travaux à entreprendre pour l'alimentation en eau potable, dont la distribution d'eau potable sur le territoire du syndicat et éventuellement la vente ou l'importation de l'eau en dehors de son périmètre.

Considérant qu'il a été transféré à la communauté de communes Terres du Haut Berry la compétence eau et assainissement collectif des eaux usées le 1^{er} janvier 2021,

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants qui sont élus au scrutin uninominal à bulletins secrets, pour représenter les communes adhérentes (Allogny, Allouis).

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5711-1 alinéa 5 du CGCT.

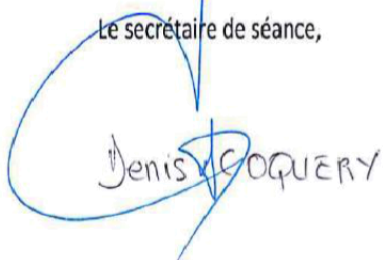
Se présentent, pour représenter la Communauté de Communes au sein du SIAEP Vignoux sur Barangeon :

- En tant que délégués titulaires : Bruno SIRAVO – Laurence DELAPORTE
- En tant que délégués suppléants : Alix PENLOUP - Alain LEULIET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer pour un vote à main levée pour la désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein du SIAEP Vignoux sur Barangeon
- de désigner les délégués de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Vignoux sur Barangeon comme suit :
 - en tant que délégués titulaires : Bruno SIRAVO – Laurence DELAPORTE
 - en tant que délégués suppléants : Alix PENLOUP - Alain LEULIET

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_75-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-75

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VAL DE LOIRE PAYS FORT (SMAEVLFPF) : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le syndicat est formé entre les communes d'Assigny, Bannay, Blancafort, Belleville-sur-Loire, Boulleret, Dampierre-en-Crot, Jars, Le Noyer, Léré, Menetou-Ratel, Sainte Gemme-en-Sancerrois, Santranges, Savigy-en-Sancerre, Subligny, Sury-ès-Bois, Thou, Vailly-sur-Sauldre, Villegenon, Cernoy-en-Berry, Pierrefitte-ès-Bois ET LA Communauté de Communes Terres du Haut Berry en représentation-substitution de la commune de **La Chapelotte**.

Considérant qu'il a été transféré à la communauté de communes Terres du Haut Berry la compétence eau et assainissement collectif des eaux usées le 1^{er} janvier 2021,

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant qui sont élus au scrutin uninominal à bulletins secrets, pour représenter la commune adhérente (La Chapelotte).

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5711-1 alinéa 5 du CGCT.

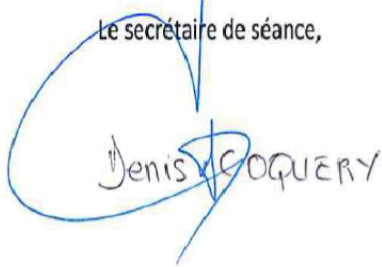
Se présentent, pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire Pays Fort (SMAEPVLPF) :

- En tant que délégués titulaires : Thierry COSSON – Cécile BORY
- En tant que déléguée suppléante : Isabelle CROCHET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer pour un vote à main levée pour la désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire Pays Fort (SMAEPVLPF)
- de désigner les délégués de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire Pays Fort (SMAEPVLPF) comme suit :
 - en tant que délégués titulaires : Thierry COSSON – Cécile BORY
 - en tant que déléguée suppléante : Isabelle CROCHET

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_76-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-76

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) AZY-ETRECHY : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le syndicat est formé entre les 2 communes d'Azy et d'Etréchy,

Considérant qu'il a été transféré à la communauté de communes Terres du Haut Berry la compétence eau et assainissement collectif des eaux usées le 1^{er} janvier 2021,

Il convient de désigner 2 représentants titulaires qui sont élus au scrutin uninominal à bulletins secrets, dans le cadre de la représentation de substitution de la commune d'Azy.

L'élection ne peut s'effectuer que de manière uninominale. Les délégués sont élus au scrutin secret, sauf à ce que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués, conformément à l'article L.5711-1 alinéa 5 du CGCT.

Se présentent, pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Azy-Etréchy :

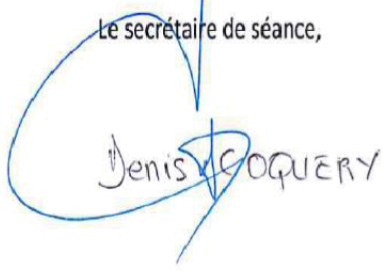
- En tant que délégués titulaires : Jean-Noël GUILLAUMIN et Marc LEGRAND

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de se prononcer pour un vote à main levée pour la désignation des représentants du Conseil Communautaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Azy-Etréchy
- de désigner les délégués de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Azy-Etréchy comme suit :

en tant que délégués titulaires : Jean-Noël GUILLAUMIN et Marc LEGRAND

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_77-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-77

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ZA DES AIX D'ANGILLON – ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE LA COMMUNE DES AIX D'ANGILLON**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2025 autorisant la vente d'un terrain à la SCI DE LA GARE,
Vu l'acte authentique de vente signé le 7 avril 2026,

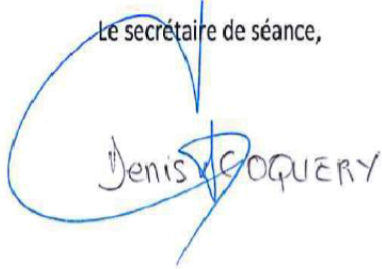
Considérant que, dans le cadre de la vente du terrain cadastré section ZK n°481 situé sur la commune des Aix-d'Angillon, il a été convenu une régularisation foncière complémentaire,
Considérant que l'acte de vente prévoit que la COMMUNE des Aix-d'Angillon cède à la Communauté de communes une parcelle de 64 m² cadastrée section ZK n°485,
Considérant que cette parcelle devra ensuite être revendue à la SCI DE LA GARE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la partie classée en zone Ue de la parcelle située aux Aix d'Angillon, 194 allée des Etoiles, cadastrée section ZK n°485, d'une superficie de 64 m², au prix forfaitaire de 10 € HT

- d'autoriser le Président ou le Premier Vice-Président en charge du Développement Economique et des Finances à signer l'acte de vente à intervenir et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_78-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-78

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ZA DES AIX D'ANGILLON – CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI DE LA GARE**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 septembre 2025 autorisant la vente d'un terrain à la SCI DE LA GARE,
Vu l'acte authentique de vente signé le 7 avril 2026,

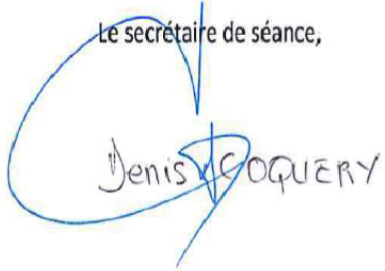
Considérant que, dans le cadre de la vente du terrain cadastré section ZK n°481 situé sur la commune des Aix-d'Angillon, il a été convenu une régularisation foncière complémentaire,
Considérant que l'acte de vente prévoit que la commune des Aix-d'Angillon cède à la Communauté de communes une parcelle de 64 m² cadastrée section ZK n°485
Considérant que cette parcelle devra ensuite être revendue à la SCI DE LA GARE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de céder la parcelle située aux Aix d'Angillon, 194 allée des Etoiles, cadastrée section ZK n°485, d'une superficie de 64m², à la SCI de la Gare au prix de 10 euros HT le m²

- d'autoriser le Président ou le Premier Vice-Président en charge du Développement Economique et des Finances à signer l'acte de vente à intervenir et tous les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
DENIS GOQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_79-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-79

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ZA DES AIX D'ANGILLON – ACQUISITION D'UNE VOIRIE AUPRES DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LAMANET**

Pour compléter l'aménagement de la zone d'activité des Aix d'Angillon, il convient d'acquérir la voirie cadastrée ZK n°480, appartenant à la Société Civile Immobilière LAMANET.

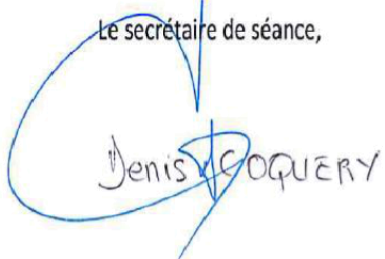
Cette voirie, d'une superficie de 874 m2, est destinée à devenir une voie communautaire nécessaire à la desserte et au développement de la zone économique.

Par mail du 19 mars 2025, Monsieur David DARBARY, Gérant de la SAS ANGIDIS (Carrefour Market) et actionnaire de la SCI LAMANET a accepté de céder, pour la somme de 10 euros, ladite voirie à condition que la communauté de communes prenne en charge les frais de bornage, d'acte notarié et d'aménagement de la voirie (marquage, signalétique, éclairage).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la partie de voirie nécessaire à la desserte de la ZA des Aix d'Angillon, d'une superficie de 874 m², cadastrée section ZK n°480, au prix forfaitaire de 10 € HT, étant précisé que les frais de bornage, d'acte notarié et d'aménagement de la voirie (marquage, signalétique, éclairage) seront pris en charge par la communauté de communes
- d'autoriser le Président ou le Premier Vice-Président en charge du Développement Economique et des Finances à signer l'acte de vente à intervenir et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis GOQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_80-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-80

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ATTRIBUTION DES AIDES AUX ENTREPRISES – SARL RED MOTORCYCLES**

La Communauté de communes Terres du Haut Berry a mis en place son dispositif d'aides TPE par délibération n° 270423-80 du 27 avril 2023.

Les montants proposés au vote sont les montants maximums qui peuvent être attribués aux entreprises. Ceux-ci pourront être diminués au moment de la signature de la convention si le total de la facture justificative est inférieur au devis. Le montant sera donc recalculé au réel et réajusté, pour le versement de la subvention, soit 20 % du montant subventionnable HT.

Ce projet est présenté après instruction des dossiers par Initiative Cher, et après avis favorable du Comité d'agrément d'initiative Cher du 26 mars 2026

- SARL RED MOTORCYCLES (Commune de Saint Eloy de Gy) : M. LEGER Yoan

Monsieur LEGER a créé son entreprise avec sa conjointe en 2018 avec une activité d'entretien et de réparation de motos. Il souhaite se diversifier et devenir concessionnaire pour la marque QJMOTOR. Son local dont il est propriétaire avec la société devient trop étroit pour cette activité supplémentaire et nécessite un agrandissement.

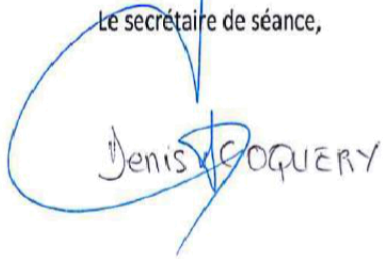
Le coût global prévisionnel HT du projet est de 166 846,00 €

Les moyens matériels subventionnables nécessaires à ce projet sont les dépenses d'enseigne, d'éclairage et le mobilier (comptoir accueil) pour un montant de 25 000€ de dépenses éligibles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 47 voix – 1 contre (Cédric FISCHER) :

- de fixer l'attribution à la SARL RED MOTORCYCLES d'une aide de 5 000 € dans le cadre du dispositif d'aides TPE
- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents
- d'imputer les dépenses au budget développement économique

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_81-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-81

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE GENIALIS – REDUCTION DE SURFACE ET REVISION DU LOYER**

La Communauté de Communes TERRES DU HAUT BERRY est propriétaire d'un ensemble immobilier situé ZA Route d'Achères à HENRICHEMONT (18250), donné à bail commercial à la société GENIALIS.

Un bail commercial a été conclu le 31 mai 2023, prenant effet rétroactivement au 1er avril 2023, pour une durée de neuf années.

Ce bail porte sur un ensemble de locaux d'une surface totale d'environ 958 m², destinés à l'activité de la société GENIALIS.

Dans le cadre de l'évolution de son activité, la société GENIALIS a sollicité la libération partielle des locaux qu'elle occupe.

Après échanges entre les parties, il a été convenu :

- De réduire la surface louée de 269,07 m² ;
- De porter la surface restante louée à 688,93 m² ;
- D'ajuster en conséquence le montant du loyer.

L'avenant n°1 au bail commercial prévoit :

- Une prise d'effet au 1er juin 2026 ;
- Une réduction de la surface louée à 688,93 m² ;
- La restitution au bailleur d'une surface de 269,07 m² ;
- Une fixation du nouveau loyer à 3 500 € HT par mois (soit 42 000 € HT par an), en remplacement du loyer initial de 5 000 € HT mensuels.

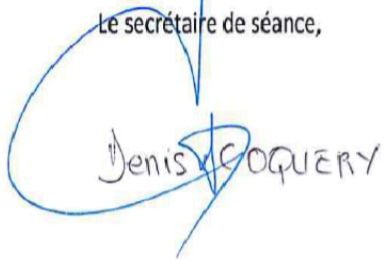
Les autres clauses du bail demeurent inchangées.

Considérant la nécessité d'adapter l'occupation des locaux à l'activité réelle du preneur ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au bail commercial conclu avec la société GENIALIS, tel que présenté
- d'autoriser la réduction de la surface louée à 688,93 m² et la restitution de 269,07 m² au profit de la Communauté de Communes
- d'approuver la fixation du nouveau loyer à 3 500 € HT mensuels à compter du 1er juin 2026
- d'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
DENIS GOQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_82-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-82

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ZAC DE BOIS BLANC – APPROBATION DE CESSIION DE TERRAIN**

Vu la délibération du 25 mai 2023 autorisant la cession de la parcelle cadastrée section D n°711 à la société AUVER'BERRY,

Considérant que la parcelle cadastrée section D n°722A, attenante à ladite parcelle, est nécessaire à la réalisation du projet immobilier porté par la société AUVER'BERRY,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

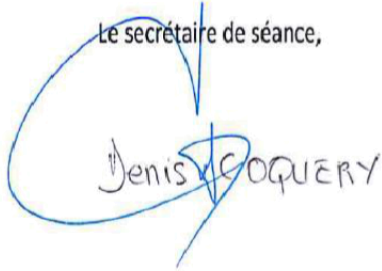
- de céder à la société AUVER'BERRY, ou à toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée section D n°722A d'une surface de 262m², située sur la ZAC de Bois Blanc pour un montant de 15€ HT/m², soit la somme totale de 3 930 € HT

- d'autoriser le Président à déposer le dossier chez un notaire

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué au Développement Économique et aux Finances, à signer l'acte de vente et à réaliser toutes les démarches règlementaires et techniques nécessaires

- d'imputer les recettes liées à cette vente au budget « ZAC BOIS BLANC »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_83-DE

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-83

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) – APPEL A PROJET - INVESTISSEMENT 2026**

Dans le cadre de son offre globale de service, la Caf du Cher lance pour l'année 2026 sa campagne d'appel à projets visant à développer et à pérenniser l'offre de services aux familles, à réduire les inégalités territoriales et sociales sur le département et à soutenir l'innovation sociale.

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2023- 2027 de la branche famille s'inscrit dans la continuité des précédentes mais porte une attention particulière à faire de ces actions un levier de la transition écologique.

Cette offre de services aux familles est un élément déterminant du bien vivre sur les territoires et doit être accessible à l'ensemble des familles et notamment aux plus fragiles d'entre elles.

C'est dans ce cadre, que la collectivité souhaite soumettre aux services de la CAF un projet d'investissement porté par le service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et parentalités :

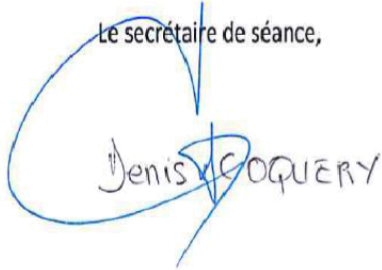
A cet effet, une subvention d'un montant global de 58 713.00 €, soit 80 % des dépenses prévisionnelles HT, est sollicitée auprès de la CAF, répartie de la manière suivante :

PETITE ENFANCE – CRECHE A PETITS PAS			HT	80% CAF HT	20% CDC
Aménagement intérieur	Remplacement portes fenêtres de la crèche A Petits Pas située à Allouis	Menuiseries intérieures	73 392 €	58 713 €	14 679 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter, dans le cadre des appels à projets de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'attribution d'une subvention d'investissement, à hauteur de 58 713.00 € pour le projet cité ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention et toutes les pièces y afférentes
- d'imputer la recette au budget principal

Pour extrait conforme,
 Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
 Date de signature : 12/05/2026
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_84-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-84

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DES TARIFS DU MINI CAMPS PROPOSÉ POUR LES JEUNES DES ESPACES JEUNES**

Dans le cadre des activités proposées par les Espaces Jeunes pour l'été 2026, l'équipe d'animation souhaite proposer un mini camps de 3 jours et 2 nuits, du 7 au 9 juillet 2026 à Lormes (58), pour 16 jeunes âgés de 11 à 15 ans. Ce séjour s'inscrit en complément du séjour été organisé du 4 au 13 août 2026, pour les jeunes de 14 à 17 ans. Accessible aux plus jeunes (à partir de 11 ans), pour une durée inférieure et un coût moindre, ce séjour permet de compléter l'offre de loisirs et l'accessibilité par tous.

S'appuyant sur les pratiques tarifaires des années précédentes avec le reste à charge réparti par tranche de quotient familial comme pour les autres séjours,

Quotient / reste à charge (hors transport et salaires)	Territoire CDC *	Hors CDC
QF ≤ 400	40%	60%
401 ≤ QF ≤ 699	50%	75%
700 ≤ QF ≤ 1155	60%	90%
1156 ≤ QF ≤ 1499	75%	95%
QF ≥ 1500	90%	100%

**familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

Considérant que le coût de ce mini séjour en 2026 (moins les frais de transports et les salaires animateurs) **revient à 67 € / jeune,**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de ce mini séjour été 2026 des espaces jeunes comme suit :

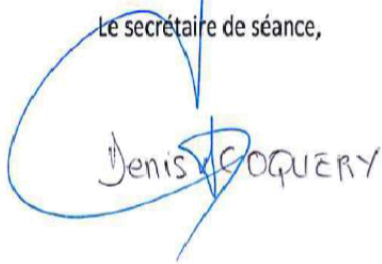
Mini Séjour Espaces Jeunes juillet 2026	Territoire CDC *	Hors CDC
QF ≤ 400	27.00 €	41.00 €
401 ≤ QF ≤ 699	34.00 €	51.00 €
700 ≤ QF ≤ 1155	41.00 €	61.00 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	51.00 €	64.00 €
QF ≥ 1500	61.00 €	67.00 €

**familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
 Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
 Date de signature : 12/05/2026
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_85-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-85

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE LA FIXATION DES TARIFS DE LA SEMAINE SPORT ÉTÉ ADOS 2026**

Action portée par les espaces jeunes, il est proposé le renouvellement cette année de cette semaine sportive au Gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny et ses environs.

Le séjour se déroulera du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2026, pour 16 jeunes de 12 à 17 ans, avec des thématiques sportives autour du « SEA coule » (baignade, canoé, course d'orientation, paddle, veillée, multisports...) pour un coût de 136 € par jeune

S'appuyant sur les pratiques tarifaires des années précédentes avec le reste à charge réparti par tranche de quotient comme pour les séjours,

Quotient / reste à charge (hors transport et salaires)	Territoire CDC *	Hors CDC
QF ≤ 400	40%	60%
401 ≤ QF ≤ 699	50%	75%
700 ≤ QF ≤ 1155	60%	90%
1156 ≤ QF ≤ 1499	75%	95%
QF ≥ 1500	90%	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs de la semaine Sport Été Ados 2026, comme suit :

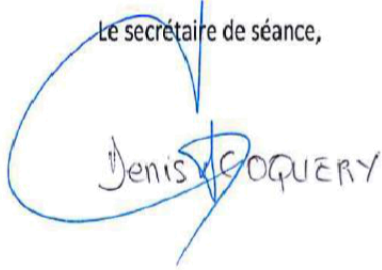
SEA 2026 (136 €)	Territoire CDC *		Hors CDC	
	Semaine	Journée**	Semaine	Journée**
QF ≤ 400	55.00 €	11.00 €	82.00 €	16.40 €
401 ≤ QF ≤ 699	68.00 €	13.60 €	102.00 €	20.40 €
700 ≤ QF ≤ 1155	82.00 €	16.40 €	123.00 €	24.60 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	102.00 €	20.40 €	130.00 €	26.00 €
QF ≥ 1500	123.00 €	24.60 €	136.00 €	27.20 €

**familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

***tarif à la journée applicable uniquement en cas d'absence avec présentation d'un justificatif médical*

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
 Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
 Date de signature : 12/05/2026
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_86-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-86

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE LA FIXATION DU TARIF SEJOUR ÉTÉ 2026 DES ESPACES JEUNES**

L'Espace Jeunes situé à St Martin d'Auxigny et l'Espace Jeunes situé à Henrichemont organisent depuis l'été 2022 un séjour d'été en commun. Devant le succès rencontré, il est proposé de renouveler ce séjour pour les 3 structures. Ainsi 20 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, issus de l'ensemble du territoire, accompagnés de 4 animateurs partiront en Haute Savoie, à LA CLUSAZ (74) du mardi 4 août au jeudi 13 août 2026.

Ce séjour aura pour objectifs de mettre en place des actions citoyennes, de favoriser l'autonomie, l'esprit collectif, la mixité et le vivre ensemble, et découvrir la région d'un point de vue culturel et sportif.

S'appuyant sur les pratiques tarifaires des années précédentes avec le reste à charge réparti par tranche de quotient comme pour les séjours,

Quotient / reste à charge (hors transport et salaires)	Territoire CDC *	Hors CDC
QF ≤ 400	40%	60%
401 ≤ QF ≤ 699	50%	75%
700 ≤ QF ≤ 1155	60%	90%
1156 ≤ QF ≤ 1499	75%	95%
QF ≥ 1500	90%	100%

**familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

Considérant que le coût du séjour en 2026 (moins les frais de transports et les salaires animateurs) **revient à 417 € / jeune**,

Considérant la convention avec l'association La Jeunesse au Plein Air, qui accorde une subvention de 500 €,

Considérant que le montant de cette subvention doit profiter à l'ensemble des jeunes participants,

Il conviendrait, de réduire de 25 € le coût du séjour (500 € / 20 jeunes = 25.00 €), ramenant le prix de revient maximum à 392 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs du séjour été 2026 des espaces jeunes comme suit :

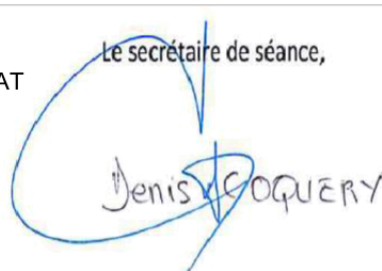
Séjour Espaces Jeunes été 2026	Territoire CDC *	Hors CDC
QF ≤ 400	157.00 €	235.00 €
401 ≤ QF ≤ 699	196.00 €	294.00 €
700 ≤ QF ≤ 1155	235.00 €	352.00 €
1156 ≤ QF ≤ 1499	294.00 €	372.00 €
QF ≥ 1500	352.00 €	392.00 €

**familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
 Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
 Date de signature : 12/05/2026
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_87-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-87

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE LA FIXATION DES TARIFS POUR LES CAMPS D'ETE 2026**

Suite aux succès rencontrés depuis 2017, il est proposé de renouveler les mini camps organisés l'été en parallèle des accueils de loisirs, notamment en maintenant le nombre de séjours, diversifiant ainsi l'offre de service aux familles. L'organisation a été pensée à la fois en raison du calendrier scolaire et à la fois en adaptant les tranches d'âges (quatre camps 7-10 ans et un camp 11-15 ans),

Afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes, le tout en s'appuyant sur les pratiques tarifaires des années précédentes :

Quotient / reste à charge (hors transport et salaires)	Territoire CDC *	Hors CDC
QF ≤ 400	40%	60%
401 ≤ QF ≤ 699	50%	75%

700 ≤ QF ≤ 1155	60%	90%
1156 ≤ QF ≤ 1499	75%	95%
QF ≥ 1500	90%	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

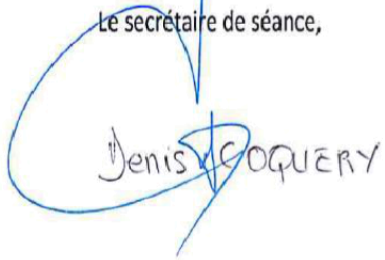
- d'approuver les tarifs 2026 suivants :

Séjour court	Coût / enfant (18 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
Du 7 juillet au 9 juillet 2026 (3J-2N) BRACIEUX (41) Camping HUTTOPIA 7-10 ans	101 €	QF ≤ 400 = 40 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 51 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 61 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 76 € QF ≥ 1500 = 91 €	QF ≤ 400 = 61 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 76 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 91 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 96 € QF ≥ 1500 = 101 €
Séjour de vacances	Coût / enfant (48 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
Du 20 juillet au 24 juillet 2026 (5J-4N) ILE DE NOIRMOUTIER (85) Centre Le Fief du Moulin 11-15 ans	277 €	QF ≤ 400 = 111 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 139 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 167 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 208 € QF ≥ 1500 = 250 €	QF ≤ 400 = 167 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 208 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 250 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 264 € QF ≥ 1500 = 277 €
Séjour court	Coût / enfant (18 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
Du 15 juillet au 17 juillet 2026 (3J-2N) BLOIS (41) ETHIC ETAPE VAL DE LOIRE 7-10 ans	167 €	QF ≤ 400 = 67 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 84 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 100 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 125 € QF ≥ 1500 = 150 €	QF ≤ 400 = 100 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 125 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 150 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 159 € QF ≥ 1500 = 167 €
Séjour court	Coût / enfant (18 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
Du 21 juillet au 23 juillet 2026 (3J-2N) TREIGNY-PERREUSE-Ste- COLOMBE (89) AUBERGE DE TREIGNY 7-10 ans	132 €	QF ≤ 400 = 53 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 66 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 79 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 99 € QF ≥ 1500 = 119 €	QF ≤ 400 = 79 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 99 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 119 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 125 € QF ≥ 1500 = 132 €
Séjour court	Coût / enfant (18 enfants/séjour)	Tarifs CDC*	Tarifs hors CDC
Du 28 juillet au 30 juillet 2026 (3J-2N) SAINT SATUR (18) CAMPING LES PORTES DE SANCERRE 7-10 ans	141 €	QF ≤ 400 = 56 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 71 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 85 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 106 € QF ≥ 1500 = 127 €	QF ≤ 400 = 85 € 401 ≤ QF ≤ 699 = 106 € 700 ≤ QF ≤ 1155 = 127 € 1156 ≤ QF ≤ 1499 = 134 € QF ≥ 1500 = 141 €

**tarifs CDC : familles qui résident et/ou travaillent et/ou dont les enfants sont scolarisés, sur l'une des 30 communes de la Communauté de Communes*

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_88-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-88

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SERVICE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF AU TRANSPORT DE PERSONNES EN CAR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R2123-1 et R2131-12,

Considérant la nécessité de renouveler le marché de transport de personnes en car, la Communauté de Communes a décidé de lancer une consultation le 12 mars 2026 pour une remise des offres le 13 avril 2026 à 12h00.

1 entreprise a retiré le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation.

1 offre jugée conforme a été reçue, elle est proposée par la société STI CENTRE

Le marché comporte 2 lots :

Lot n°1 : Transport Ecole/Gymnase Cathy Melain à Saint-Martin

Lot n°2 : Transport pendant le temps extrascolaire (Mercredis, Petites Vacances et Grandes Vacances)

L'analyse des offres est présentée comme suit :

LOT 1 - TRANSPORT PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE (ECOLE CDC VERS GYMNASSE CATHY MELAIN A SAINT-MARTIN)											
N° du pli	Nom entreprise	Critère Prix		Note totale critère Prix sur 50 points	Critères Techniques			Note totale critères techniques sur 45 points	Critère environnemental 5 points	Note globale sur 100 points	Classement
		Prix d'une vacation en € HT	Prix total du lot n°1 sur 36 mois		Capacité de remplacement en moyens humain et matériels sur 25 points	L'année de mise en service des véhicules sur 10 points	L'exigence d'une feuille de route détaillée (horaires, itinéraires) et connue des chauffeurs sur 10 points				
1	STI CENTRE	165 €	47 025 €	50	10/25	2,1/10	4/10	16,1	5	71,1	1

LOT 2 - TRANSPORT PENDANT LE TEMPS EXTRASCOLAIRE (MERCREDIS, PETITES / GRANDES VACANCES)										
Nom entreprise	Critère Prix		Note totale critère Prix sur 50 points	Critères Techniques			Note totale critères Techniques sur 45 points	Critère environnemental 5 points	Note globale sur 100 points	Classement
	Prix d'une vacation en € HT (mercredis, petites et grandes vacances tarifs identiques selon les km parcourus)	Prix total du lot n°2 sur 36 mois		Capacité de remplacement en moyens humain et matériels sur 25 points	L'année de mise en service des véhicules sur 10 points	L'exigence d'une feuille de route détaillée (horaires, itinéraires) et connue des chauffeurs sur 10 points				
STI CENTRE	Vacation de 0 à 49 km : 328,00 € HT Vacation de 50 à 99 km : 557,00 € HT Vacation de 100 km à 249 km : 1 100,00 € HT Vacation de 250 km et + : 3 072,00 € HT	143 433 €	50	10/25	2,1/10	4/10	16,1	5	71,1	1

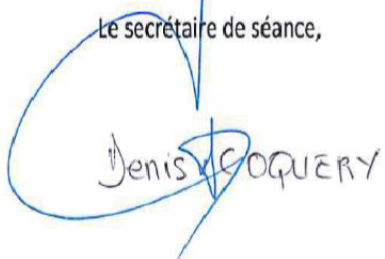
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée relatif au marché de transport de personnes en car – lot n°1 – transport pendant le temps scolaire (écoles vers gymnase Cathy Melain à Saint-Martin) à l'entreprise STI CENTRE pour un montant maximum sur 36 mois de 47 025,00 € HT (dont un maximum de 15 675 € HT par an) soit 51 727,50 € TTC

- d'attribuer le marché à procédure adaptée relatif au marché de transport de personnes en car – lot n°2 – transport pendant le temps extrascolaire (Mercredis, Petites et Grandes Vacances) à l'entreprise STI CENTRE pour un montant maximum sur 36 mois de 143 433,00 € HT (dont un maximum de 47 811 € HT par an) soit 157 776,30 € TTC

- d'autoriser le président à signer lesdits marchés et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_89-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-89

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU SOUTIEN DE LA COLLECTE SEPARÉE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN – CATEGORIE THERMIQUE (REP ABJ TH) PASSÉE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY ET L'ECO-ORGANISME ECOLOGIC**

Vu la délibération n° 300323-49 du conseil communautaire du 30 mars 2023 approuvant la convention relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des articles de bricolage et jardin-catégorie thermique (REP ABJ TH) passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et l'éco-organisme ECOLOGIC,

Vu l'avenant ci-annexé qui a pour objet de modifier l'annexe 3 « BAREME-période d'agrément 2022-2027 » par l'annexe 3 « BAREME- période d'agrément 2022-2027_ révision 2026 » définissant les modalités de soutiens financiers versés par l'éco-organisme ECOLOGIC à la Communauté de communes Terres du Haut Berry,

Considérant que l'éco-organisme ECOLOGIC propose les soutiens suivants :

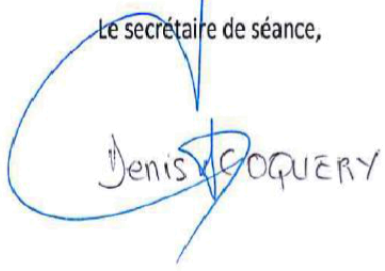
- Un forfait fixe au démarrage de la filière, d'un montant de 600 € HT par déchèterie pour la période d'agrément 2022-2027
- Un forfait fixe d'un montant de 100 € HT/ an et par déchèterie à compter de la deuxième année de mise en place d'une zone ABJ TH au lieu de 100 € HT par agrément
- Un soutien variable de 50 € HT/ tonne / an si la quantité de déchets ABJ TH enlevée est supérieure à 4 tonnes sur la déchèterie
- Un forfait de soutien pour la mise en place d'une zone réemploi de 100 € HT/an par zone de réemploi permanente sur la déchèterie concernée ou de 50 € HT/an par zone éphémère
- Une compensation financière au titre de la communication d'un montant de 500 € HT/an/collectivité de moins de 50 000 habitants au lieu de 600€ HT par agrément

Considérant que les dispositions du présent avenant s'appliquent rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique (REP ABJ TH), passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et l'éco-organisme ECOLOGIC, prenant effet le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027
- d'autoriser le Président à signer électroniquement ledit avenant n° 1 et les actes y afférents
- d'imputer les recettes correspondantes au budget Ordures Ménagères

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_90-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-90

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DU CONTRAT TYPE DE CONTRIBUTION AUX COUTS D'ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PREVENTION DES DECHETS DE LINGETTES ET D'INFORMATION SUR LA DISPONIBILITE DE PRODUITS ALTERNATIFS REEMPLOYABLES PASSÉ ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'ECO-ORGANISME CITEO**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-65,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles sanitaires à usage unique mentionnés,

Considérant que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est engagée dans la réduction des déchets ainsi que dans la lutte des déchets abandonnés,

Considérant que le geste d'élimination inappropriée des déchets lingettes le plus récurrent étant leur abandon dans les toilettes, la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) TSUU (Textile Sanitaire à Usage Unique) se concentre notamment sur la contribution aux coûts de sensibilisation des populations à la prévention des lingettes jetables et à l'existence des produits alternatifs réemployables,

Considérant que l'Eco-organisme CITEO, agréé, par arrêté interministériel, propose un contrat type permettant le versement de soutien d'un montant de 0.15 € par habitant et par an pour la sensibilisation et la communication liées à la prévention des lingettes jetables et à l'existence des produits alternatifs réemployables,

Considérant que la collectivité met en place et développe, sur tout son territoire, la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers en vue de leur recyclage,

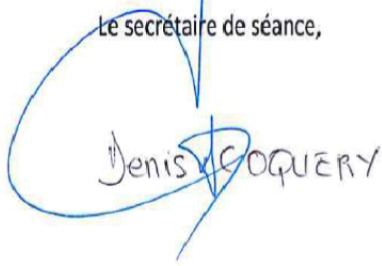
Considérant que le présent contrat a pour objet de définir les relations entre l'Eco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la REP TSUU, conformément à l'article 4.2 du Cahier des charge,

Considérant que le contrat détermine les conditions selon lesquelles l'Eco-organisme contribue aux coûts des actions de communication et de sensibilisation mises en œuvre par la Collectivité dans ce domaine,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 47 voix – 1 abstention (Cédric FISCHER) :

- d'approuver le contrat type de soutien à la communication et à la sensibilisation lié à la prévention des lingettes jetables et à l'existence des produits alternatifs réemployables, passé entre l'Eco-organisme CITEO et la communauté de communes Terres du Haut Berry, prenant effet le premier jour du mois suivant sa signature, prenant fin le 30 juin de l'année N+1 et pouvant être reconduit tacitement par période d'un an
- d'autoriser le Président à signer, par voie dématérialisée, ledit contrat et les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget Ordures Ménagères

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_91-DE

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **44**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(4 pouvoirs)

Délibération n°070526-91

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Deux associations culturelles, le Carroi et le théâtre Bambino, intégrées au partenariat du PACT de la Communauté de communes Terres du Haut Berry ont sollicité une subvention de fonctionnement auprès de la communauté de communes pour l'année 2026.

La Cuvée de Parassy, actuellement en sommeil n'a pas demandé de subvention cette année. Les Scènes légendaires n'ont pas souhaité déposer de dossier.

Cette aide financière viendrait en complément des subventions versées par le conseil départemental et la Région qui financent essentiellement la partie artistique.

La Communauté de Communes envisage de répartir entre les deux associations culturelles, une enveloppe budgétaire de 15 000 € selon les critères suivants :

- Avoir son siège social sur le territoire Terres du Haut Berry
- Être intégré au contrat culturel de la communauté de communes Terres du Haut Berry
- Nombre d'adhérents habitant sur le territoire
- Nombre d'adhérents de moins de 18 ans sur le territoire
- Nombre de bénévoles mobilisés par spectacle
- Nombre de manifestations annuelles sur le territoire (hors festival)

Organisation d'un festival (oui ou non)

- Nombre de représentations
- Coût artistique annuel
- Coût moyen (billetterie/nombre d'entrée)
- Nombre de salariés ETP
- Type d'emploi, aidés ou pas
- Budget global de la structure
- Location mobilière
- Charges fixes liées au fonctionnement de la structure

Actions menées en faveur de :

- L'environnement
- Les publics « empêchés »
- L'implication des habitants
- L'implication des enfants et des jeunes
- Recherche d'autres financeurs privés du territoire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les critères d'éligibilité suivants :

- Avoir son siège social sur le territoire Terres du Haut Berry
- Être intégré au contrat culturel de la communauté de communes Terres du Haut Berry

-de fixer les critères de répartition de l'enveloppe comme suit :

- Nombre d'adhérents habitant sur le territoire
- Nombre d'adhérents de moins de 18 ans sur le territoire
- Nombre de bénévoles mobilisés par spectacle
- Nombre de manifestations annuelles sur le territoire (hors festival)
- Organisation d'un festival (oui ou non)
- Nombre de représentations
- Coût artistique annuel
- Coût moyen (billetterie/nombre d'entrée)
- Nombre de salariés ETP
- Type d'emploi, aidés ou pas
- Budget global de la structure
- Location mobilière
- Charges fixes liées au fonctionnement de la structure

Actions menées en faveur de :

- L'environnement
- Les publics « empêchés »
- L'implication des habitants, des jeunes et des enfants
- Recherche d'autres financeurs privés du territoire

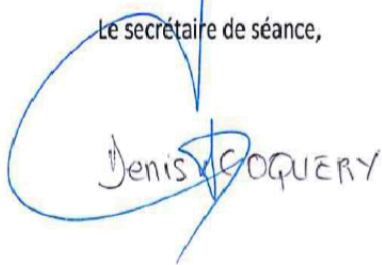
- de fixer l'enveloppe de subvention à 15 000 € pour l'année 2026

- de répartir l'enveloppe entre les deux associations éligibles, en fonction des critères susvisés, comme suit :

- Le Carroi : 6 000 €
- Théâtre Bambino : 9 000 €

- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_92-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-92

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ECOLES DE MUSIQUE SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Les trois écoles de musique du territoire ont sollicité la Communauté de communes pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement : Les Hautes Terres Musicales, La Musique Angillonnaise et l'École de musique en Terres Vives.

Il est proposé les critères d'attribution suivants :

- Part fixe – 0,12 €/habitant
- 70 €/élève mineur
- 35 €/élève majeur
- 20 € si l'élève (majeur ou mineur) a une pratique musicale en collectif
- Aide à l'inscription pour les familles selon le Quotient Familial

La subvention de fonctionnement étant plafonnée à 32 000,00 € depuis l'année 2024, les montants d'attribution sont proratisés au regard des éléments fournis par les 3 écoles de musique.

Le montant total des subventions sur la base des critères représente la somme de 44 111.75 €.

Afin de ne pas dépasser l'enveloppe de 32 000,00 €, celle-ci est ramenée à un pourcentage par école de musique au regard des montants issus des critères.

Il est précisé que le coût des livrets des écoles de musique pour l'année 2025-2026, édités à 1 500 exemplaires, et dont les frais s'élèvent à 324.00 € TTC, ont été avancés par la communauté de communes.

Le coût est réparti selon le nombre d'exemplaires commandé par les écoles de musique et déduit des subventions 2026 comme suit :

- La Musique Angillonnaise : 800 exemplaires soit 172.80 € TTC
- Les Hautes Terres Musicales : 200 exemplaires soit 43.20 € TTC
- L'École de Musique en Terres Vives : 500 exemplaires soit 108.00 € TTC

Au regard des éléments et critères (tableau ci-dessous), le détail des subventions et calculés et répartis comme suit :

- La Musique Angillonnaise : 9 600,00 €
- Les Hautes Terres Musicales : 11 520,00 €
- École de Musique en Terres Vives : 10 880,00€

	Part fixe – 0,12€/habitant 26 000 habitants	Elèves mineurs	Elèves mineurs inscrits à une pratique collective	Elèves majeurs	Elèves majeurs inscrits à une pratique collective	Aide à l'inscription selon le QF	Subventions 2026 sur la base des critères	Pourcentage représenté par école	Subventions 2026 avec plafond à 32 000€ (calcul avec pourcentage)
Musique Angillonnaise	3 120,00 €	64 4 480,00 €	41 820,00 €	21 735,00 €	13 260,00 €	3850,00 €	13 265.00 €	30,00%	9 600,00 €
Les Hautes Terres Musicales	3 120,00 €	65 4 550,00 €	39 780,00 €	38 1 330,00 €	25 500,00 €	5701,75 €	15 981.75 €	36,00%	11 520,00 €
École de Musique en Terres Vives	3 120,00 €	60 4 200,00 €	20 400,00 €	41 1 435,00 €	33 660,00 €	5050,00 €	14 865.00 €	34,00%	10 880,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les critères d'attribution d'une subvention aux associations d'école de musique comme suit :
 - Part fixe – 0,12€/habitant
 - 70€/élève mineur
 - 35€/élève majeur
 - 20€ si l'élève (majeur ou mineur) a une pratique musicale en collectif
 - Aide à l'inscription pour les familles selon le Quotient Familial

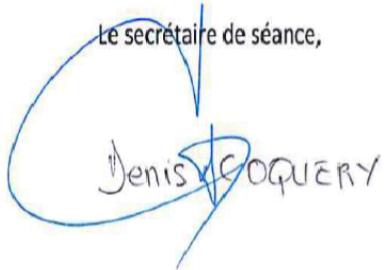
- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux écoles de musique pour l'année 2026 d'un montant plafonné à 32 000 € comme suit :

- La Musique Angillonnaise : 9 427.20 € (soit 9 600.00 € - 172.80 €)
- Les Hautes Terres Musicales : 11 476.80 € (soit 11 520.00 € - 43.20 €)
- L'École de Musique en Terres Vives : 10 772.00 € (soit 10 880.00 € - 108.00 €)

- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents

- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_93-DE



Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-93

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **CENTRE CERAMIQUE - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE BRADERIE DES PUBLICATIONS ANCIENNES EN STOCK**

Dans une dynamique de réorganisation des espaces de stockage et de réserve du Centre Céramique Contemporaine La Borne, une braderie de certaines publications est envisagée à compter du 14 mai 2026. Il s'agit de profiter de cette braderie pour écouler des stocks de publications anciennes ou moins demandées. La sélection des titres a été effectuée comme suit :

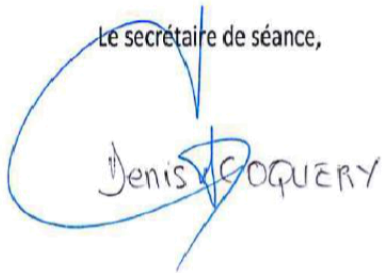
- RCV et ateliers d'art jusqu'en 2023 inclus
- Anaïs Lelièvre
- Michal Puszczynski
- Pâtes aux souvenirs
- Terramorphose
- Loire vallée magazine
- L'Argile et le Gruau
- APCP
- Solange Garotte

- Vocabulary of tactile language
- Haguiko – Ma
- Miroir parlant Johan Creten
- L'exaltation de la vie
- Le chapeau du diable
- Elena Gileva – Cultural landscape
- Sara Flynn
- Michaël Flynn
- Hello la terre Jea Pierre Viot
- RSVP – Marit Kathriner
- Obia revue métissée
- The log book
- Journées de la céramique
- Plaisirs du thé
- Bandol printemps des potiers
- Matières et mémoires.
- Catalogue Terra incognita
- Catalogue Leproust
- Catalogue Haguiko
- Jane norbery

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'une braderie pour écouler les stocks des publications listées ci-dessus
- d'autoriser l'application d'une remise de 50 % sur le prix de vente public desdites publications à compter du 14 mai 2026
- d'autoriser le Président à signer les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget Centre Céramique La Borne

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_94-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-94

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CHER (CAUE 18) – APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHESION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public.

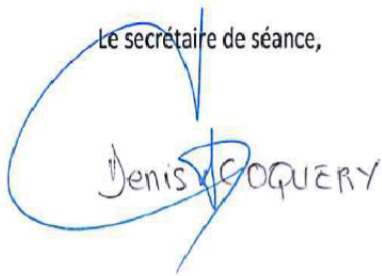
Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur l'ensemble du territoire du département.

Il est à la disposition des collectivités locales qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme et d'architecture.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au CAUE à compter de 2026 pour une cotisation fixée en fonction du nombre d'habitants (à titre d'exemple montant 2025 : 1 450 €)
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette adhésion
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
 Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_95-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-95

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE L'ADHESION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BONNEVALAIS ET CHABRIS-PAYS DE BAZELLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL (EPFLI) FONCIER CŒUR DE FRANCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 décembre 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Loiret,

Vu l'article 1607 bis du Code Général des Impôts relatif à la Taxe Spéciale d'Équipement,

Vu la délibération n°270122-09 du 27 janvier 2022 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry portant « Adhésion de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France »,

Vu la délibération n°2025/149 du 17 décembre 2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bonnevalais portant « Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental « Foncier Cœur de France » »,

Vu la délibération n°10 du 30 janvier 2026 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France portant « Adhésion de la Communauté de Communes du Bonnevalais à l'EPFLI »,

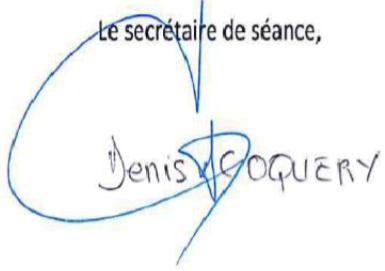
Vu la délibération n°05-29012026 du 29 janvier 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle portant « FINANCES – Adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) « Foncier Cœur de France » »,

Vu la délibération n°6 du 24 février 2026 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France portant « Adhésion de la Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle à l'EPFLI »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion des Communautés de Communes du Bonnevalais et Chabris-Pays de Bazelle à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_96-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-96

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YÈVRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 07 octobre 2010, approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 20 décembre 2010, approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 28 février 2011, approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 02 décembre 2013, approuvant la révision allégée n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 15 juin 2015, approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 26 juin 2024, approuvant la modification de droit commun n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Mehun-sur-Yèvre, en date du 18 décembre 2025, approuvant la modification de droit commun n°2 du PLU,

Considérant que le dossier de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Mehun-sur-Yèvre porte en majorité sur la mise à jour du cahier des Orientations d'Aménagements et de Programmation, joint en annexe,

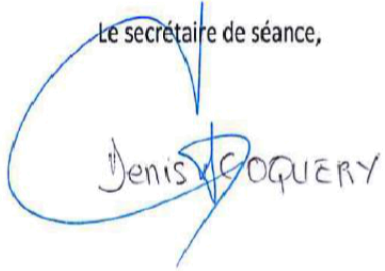
Considérant que les projets modifiés de Plan Local d'Urbanisme sont soumis à l'avis des Établissements Publics de Coopération Intercommunaux directement intéressés, en application de l'article L 153-17 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que les territoires de la Ville de Mehun-sur-Yèvre et de la Communauté de communes Terres du Haut Berry sont limitrophes, et qu'il convient d'assurer une cohérence dans la continuité des orientations en matière de zonage et de règlement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Mehun-sur-Yèvre, tel que joint en annexe

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS GOQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_97-DE



SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-97

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UN PARC AGRIVOLTAÏQUE AU SOL EN CO-ACTIVITÉ AVEC UNE PRODUCTION FOURRAGÈRE SUR LA COMMUNE DE BRÉCY AU TITRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 et R.122-7 ;

Sous réserve de l'avis du conseil Municipal de la Commune de Brécy ;

Vu la délibération n° 270723-134 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry du 27 juillet 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Un permis de construire n° PC 018 035 25 00004 a été déposé le 29 décembre 2025 par la société CENTRALE SOLAIRE centrale agrivoltaïque de Brécy et Villabon, dont le siège social se situe à Clichy, relatif à un projet de parc agrivoltaïque en co-activité avec une production fourragère destinée à un élevage bovin viande sur la commune de Brécy, comprenant neuf postes de transformation, des citernes de 60 m³, des clôtures, des portails et des modules photovoltaïques.

Les parcelles cadastrées D 69, D 70, D 151, D 156, D 157, D 159, D 160, D 164, D 166 sur la commune de Brécy ont été proposées pour recevoir ce projet.

Ces parcelles, difficiles à exploiter et peu productives, trouvent dans le projet une opportunité de valorisation agricole.

Le site d'implantation retenu se situe sur une zone agricole au sein du PLUi Terres du Haut Berry pour la commune de Brécy.

La centrale concerne une surface totale de site de 92.66 hectares avec une surface clôturée de 90.14 hectares avec une puissance totale de 35.73 MWc. Les modules photovoltaïques couvriront 198 572 m² au sol.

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques supportés par des structures de type tracker surélevé, appelées tables en configuration 2V26 et en configuration 2V13 avec une inclinaison de -/+55°, ancrées dans le sol par des pieux battus et/ou vissés avec un espacement entre les rangées de 14 mètres de pieux à pieux et de 9.2 mètres de panneaux à panneaux pour faciliter la circulation des engins agricoles. Une hauteur sous les panneaux adaptée aux pratiques agricoles : 2.5 m au point bas et de 3.75 m au point haut.

La centrale agrivoltaïque sera composée de plusieurs locaux techniques.

Les neuf postes de transformation (PTR) seront installés à l'intérieur du site. Leurs dimensions sont de 9 m × 4 m (soit 36 m² chacun), pour une surface totale des aires PDL et PTR de 1 144 m². Le raccordement au réseau s'effectuant en HTB hors site, aucun poste de livraison n'est implanté sur le site du parc.

Des citernes souples de 60 m², chacune sera installée sur le site, une par îlot, avec une aire d'aspiration et un poteau incendie.

Le site sera clôturé par un grillage souple en acier galvanisé de 2 m de hauteur, avec une maille de 100 × 50 mm. Des portails de 7 m de largeur et 2 m de hauteur permettront l'accès au site. Les pistes d'accès internes et périphériques représenteront une surface totale de 3,433 ha pour créer des allées de circulation compatibles avec l'entretien de la parcelle ainsi que des pistes externes pour un total de 5.955 ha.

Compétents en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont consultés dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire d'un projet de parc agrivoltaïque, sur l'une de leurs communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 24 voix – 3 contre (Franck JANSONNIE, Laurence BLASCO, Claude BAUGEY) – 21 abstentions (Cécile BORY, Alexia JOURDIN, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Sylvia FAUCARD et son pouvoir Bruno SIRAVO, Gilles BENOIT, Cédric FISCHER, Patrick RICHARD, Isabelle LEGERET, Thierry COSSON et son pouvoir Yves CORDINA, Denis COQUERY, Sylvain APERT, Philippe JARRY, Marie-Agnès GARNIER, Heinrich LANGERON, Jérôme VRILOR, Stéphane BERTIN, Nicole PINSON, Frédéric FLAUX) :

- de donner un avis favorable au projet de parc agrivoltaïque en co-activité avec une production fourragère situé sur les parcelles cadastrées D 69, D 70, D 151, D 156, D 157, D 159, D 160, D 164, D 166 sur la commune de Brécy

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20260507-DE_070526_98-DE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Nombre de membres en
exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **43**
Nombre d'absents : **8**
Nombre de votants : **48**
(5 pouvoirs)

Délibération n°070526-98

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 13/05/26

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le 07 mai 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Saint-Martin-d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) :
Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :
Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,
Vu l'avis favorable du comité social territorial,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

- de créer :
 - à compter du 1^{er} juin 2026
- Au sein du service support – Ressources humaines, suite à la réussite au concours

- Un poste de rédacteur territorial titulaire (relevant de la catégorie B) à temps complet (gestionnaire ressources humaines – référente formations)
Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 597, et à l'Indice Majoré 508. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée
- Au sein du service environnement :
 - Un poste d'agent non titulaire à temps complet pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité conformément au Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions fixées à l'article L.332-23 2°, afin d'exercer les fonctions d'agent de déchèterie, pour une durée de 4 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, indice brut 367, indice Majoré 366, à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel ne pouvant bénéficier de ses congés annuels
 - A compter du 1^{er} juillet 2026 :
- Au sein des services Techniques – Assainissement non collectif :
 - Un poste d'agent non titulaire à temps complet pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité conformément au Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions fixées à l'article L.332-23 2°, afin d'exercer les fonctions de gestionnaire administrative SPANC, pour une durée de 6 mois maximum, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint administratif, 1^{er} échelon, indice brut 367, indice Majoré 366
- à compter du 1^{er} septembre 2026 :
- au sein du Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – pôle Petite Enfance :
 - Un poste d'Educateur territorial de Jeunes Enfants titulaire (relevant de la catégorie A) à temps complet (Responsable pôle Petite Enfance).
Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 714, et à l'Indice Majoré 597. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée

Par ailleurs, par délibération n° 161221-331 du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a créé un poste relevant du grade d'Attaché territorial titulaire (Catégorie A) ou du grade de Rédacteur territorial (Catégorie B) à temps complet.

Il convient de transformer ce poste à compter du 11 mai 2026 en un poste d'Attaché territorial titulaire (Catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique.

Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 821, et à l'Indice Majoré 678. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée

Par ailleurs, certains agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, il est envisagé de créer, sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion du Cher :

- A compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - 1 poste d'attaché territorial principal (Directeur Général Adjoint des Services) titulaire à temps complet
- A compter du 1^{er} septembre 2026 :
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure titulaire à temps complet
 - 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- A compter du 1^{er} octobre 2026
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- A compter du 1^{er} novembre 2026
 - 1 poste d'éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle titulaire à temps complet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer selon les conditions susvisées :
 - à compter du 1^{er} juin 2026 :
 - Un poste de rédacteur territorial titulaire (relevant de la catégorie B) à temps complet (gestionnaire ressources humaines – référente formations)
 - Un poste d'agent non titulaire à temps complet pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité conformément au Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions fixées à l'article L.332-23 2°, afin d'exercer les fonctions d'agent de déchèteries, pour une durée de 4 mois maximum

- A compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - Un poste d'agent non titulaire à temps complet pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité conformément au Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions fixées à l'article L.332-23 2°, afin d'exercer les fonctions de gestionnaire administrative SPANC, pour une durée de 6 mois maximum
- à compter du 1^{er} septembre 2026 :
 - au sein du Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – pôle Petite Enfance :
 - Un poste d'Educateur territorial de Jeunes Enfants titulaire (relevant de la catégorie A) à temps complet (Responsable pôle Petite Enfance).
- De transformer à compter du 11 mai 2026 un poste relevant du grade d'Attaché territorial titulaire (Catégorie A) ou du grade de Rédacteur territorial (Catégorie B) à temps complet créé par délibération n° 161221-331 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 en un poste d'Attaché territorial titulaire (Catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de chargé de mission développement économique

Au titre de l'avancement de grade :

- A compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - 1 poste d'attaché territorial principal (Directeur Général Adjoint des Services) titulaire à temps complet
- A compter du 1^{er} septembre 2026 :
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture classe supérieure titulaire à temps complet
 - 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- A compter du 1^{er} octobre 2026 :
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- A compter du 1^{er} novembre 2026 :
 - 1 poste d'éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle titulaire à temps complet

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 12/05/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY



FEUILLET DE CLÔTURE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 07 MAI 2026

Étaient présents (titulaires) (42) : Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Claude BAUGEY, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Fabien CHAUSSÉ, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON

Étaient présents (suppléants) (2) :

Marie-Agnès GARNIER suppléante de Jérôme DUPUY
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés (7) :

Laure GALLOIS a donné pouvoir à Philippe JARRY
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Bruno CANTELE
Yves CORDINA a donné pouvoir à Thierry COSSON
Marie CALURAUD, Nathalie THOMASSIN PICOT, Laëtitia PERRIER

Est parti en cours de séance :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Sylvia FAUCARD à partir de la délibération n°070526-92

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LORS DE LA SÉANCE :

- n°070526-64 – Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Centre Cher – Programmation LEADER 2023-2027 – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- n°070526-65 – Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Désignation des représentants
- n°070526-66 – Agence Régionale Climat Energie Centre-Val de Loire (AREC CVL) : Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
- n°070526-67 – Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant
- n°070526-68 – AMORCE – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- n°070526-69 – Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) – Désignation d'un représentant
- n°070526-70 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Comité Local pour l'Emploi du bassin de Bourges
- n°070526-71 – Désignation des représentants auprès de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Cher

- n°070526-72 – Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges (SMERSE) : Elections des délégués titulaires et suppléants du Conseil Communautaire
- n°070526-73 – Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Yèvre (SIVY) : Elections des délégués titulaires et suppléants du Conseil Communautaire
- n°070526-74 – Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Vignoux sur Barangeon : Elections des délégués titulaires et suppléants du Conseil Communautaire
- n°070526-75 – Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire Pays Fort (SMAEPVLPF) : Elections des délégués titulaires et suppléants du Conseil Communautaire
- n°070526-76 – Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Azy-Etréchy : Elections des délégués titulaires et suppléants du Conseil Communautaire
- n°070526-77 – ZA des Aix d'Angillon – Acquisition d'un terrain auprès de la commune des Aix d'Angillon
- n°070526-78 – ZA des Aix d'Angillon – Cession d'un terrain auprès de la SCI de la Gare
- n°070526-79 – ZA des Aix d'Angillon – Acquisition d'une voirie auprès de la Société Civile Immobilière Lamanet
- n°070526-80 – Attribution des aides aux entreprises – SARL RED MOTORCYCLES
- n°070526-81 – Avenant n°1 au bail commercial à intervenir avec la Société GENIALIS – Reduction de surface et révision du loyer
- n°070526-82 – ZAC de Bois Blanc – Approbation de cession de terrain
- n°070526-83 – Approbation de la demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Appel à projet – Investissement 2026
- n°070526-84 – Approbation des tarifs du mini camps proposé pour les jeunes des espaces jeunes
- n°070526-85 – Approbation de la fixation des tarifs de la semaine Sport Eté Ados 2026
- n°070526-86 – Approbation de la fixation du tarif séjour été 2026 des espaces jeunes
- n°070526-87 – Approbation de la fixation des tarifs pour les camps d'été 2026
- n°070526-88 – Attribution d'un marché à procédure adaptée de service relatif au transport de personnes en car
- n°070526-89 – Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation et au soutien de la collecte séparée des articles de bricolage et jardin – Catégorie Thermique (REP ABJ TH) passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et l'éco-organisme ECOLOGIC
- n°070526-90 – Approbation du contrat type de contribution aux coûts d'actions de sensibilisation à la prévention des déchets de lingettes et d'information sur la disponibilité de produits alternatifs réemployables passé entre la Communauté de Communes et l'éco-organisme CITEO

- n°070526-91 – Approbation de l’attribution d’une subvention de fonctionnement 2026 aux associations culturelles
- n°070526-92 – Approbation de l’attribution d’une subvention de fonctionnement 2026 aux écoles de musique situées sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- n°070526-93 – Centre Céramique – Approbation de la mise en place d’une braderie des publications anciennes en stock
- n°070526-94 – Conseil d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement du Cher (CAUE 18) – Approbation du renouvellement de l’adhésion
- n°070526-95 – Approbation de l’adhésion des Communautés de Communes du Bonnevalais et Chabris-Pays de Bazelle à l’Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) Foncier Cœur de France
- n°070526-96 – Approbation de la modification de droit commun n°3 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune de Mehun-sur-Yèvre
- n°070526-97 – Avis du Conseil Communautaire sur un projet d’installation d’un parc agrivoltaïque au sol en co-activité avec une production fourragère sur la commune de Brécy au titre de l’évaluation environnementale
- n°070526-98 – Modification du tableau des effectifs

Le Président,
Christophe DRUNAT

**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Le secrétaire de séance,
Denis COQUERY